

ARRETE DU MAIRE

NUMEROTAGE

35, 37, 39 AVENUE DE LA RESISTANCE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n°121 du 8 mars 1958,

Vu le permis de construire n°077 108 18 0060 accordé le 14/08/2019 pour la réalisation d'un ensemble immobilier de deux bâtiments d'habitation comprenant deux locaux d'activités en rez-de-chaussée, sur un tènement foncier sis 33 à 41 avenue de la Résistance, regroupement les parcelles cadastrales BH119, 120, 121, 330, 331p et 462.

Vu la demande de numérotation de la Société SNC LNC ALEPH Promotion reçue le 21/09/2022.

Considérant qu'il convient d'attribuer, selon le plan joint par le pétitionnaire, des numéros de voirie pour l'accès aux logements des bâtiments d'habitation ainsi qu'aux deux locaux d'activités

ARRETE

ARTICLE 1 :

le programme immobilier est numéroté ainsi :

- Entrée commerce 1 : n°35 avenue de la Résistance
- Entrée halls logements : n°37 avenue de la Résistance
- Entrée commerce 2 : n°39 avenue de la Résistance

ARTICLE 2:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de Chelles,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES,
- Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
- Madame la Directrice du Cadre de Vie et des Services Techniques de CHELLES,
- Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
- SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77400 SAINT THIBAULT des VIGNES,

- Direction des affaires civiles et accueil des Administrés de la Ville de CHELLES,
- SNC LNC ALEPH Promotion
- INSEE- Direction Champagne Ardenne- Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 REIMS Cedex,
- Le service du Cadastre de MEAUX,
- La Poste de CHELLES,
- LA POSTE SNA, 1 rue François Vidal CF30238 , 33506 LIBOURNE Cedex
- France Télécom,
- ENEDIS,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- Hôtel des Impôts,
- Service Assainissement de la CAPVM,
- ERDF- GRDF,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le, **18 OCT. 2022**



Brice Rabaste
Maire de Chelles,

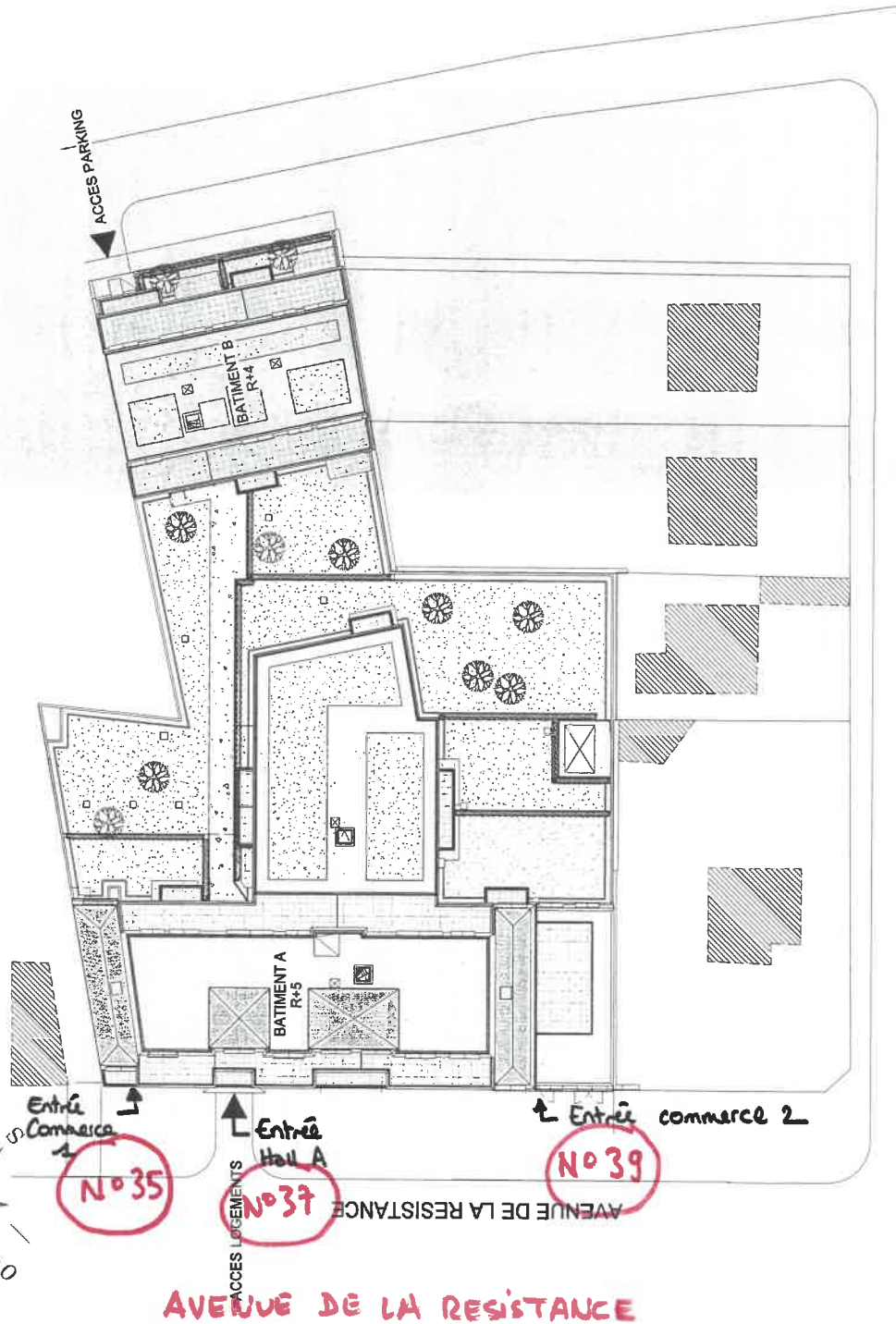
Affiché ou notifié le **20 OCT. 2022**

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

Avenue de la résistance
CHELLES

33/41 AVENUE DE LA RESISTANCE
77500 CHELLES

PLAN DE MASSE



PLAN NOTAIRE
INDICE : 01 | DATE : 08/04/2022

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libérées que les équipements. Les surfaces sont approximatives. Les escaliers, les rampes, les plans inclinés, les saillies ainsi que le calage des éléments sont indiqués par des traits fins. Les saillies à titre indicatif, et peuvent subir des modifications par impératif technique. Les volets roulants seront prévus conformément à la police de vente. Les coffres de volet roulant ne sont pas représentés et seront débordants à l'intérieur. Les appareils ménagers ne sont pas fournis. La hauteur des seuils au droit des portes-fenêtres sur balcons ou terrasses pourra varier de 5 à 35 cm à partir du sol intérieur. La hauteur entre le jardin et la terrasse pourra varier entre 0 et 60 cm. Les jardins ne seront pas nécessairement plats et pourront comporter des talus et des pentes.

 **LES NOUVEAUX
CONSTRUCTEURS**